



S.N.E
Sarthe Nature
Environnement

Collectif pour
la Sauvegarde
la Charnie



Contribution à la consultation publique sur
le projet de la société SAS MÉTHAGRILOUÉ
d'implanter une unité de méthanisation au lieu-dit
La Croix Couverte (72540 LOUÉ)

En premier lieu nous souhaitons mettre en avant la volonté de communication de la société MÉTHAGRILOUÉ avec qui nous avons pu discuter lors de rencontres pleines d'enseignements. Il nous semble en effet qu'une bonne communication dès que possible, dès la genèse d'un projet, est la clef de sa bonne acceptabilité par le public et démontrer, pour un porteur de projet une réelle volonté de transparence est de nature à évacuer nombre d'obstacles et d'oppositions. En l'espèce cela n'est pas allé jusqu'à l'organisation de réunions publiques ou d'interventions dans les manifestations agricoles locales mais qu'importe, la volonté de communiquer est là !

Venons-en au projet en lui même.

C'est un projet de territoire et c'est sa principale qualité. Il sait éviter le piège du gigantisme et n'implique qu'un nombre restreint d'acteurs locaux parmi lesquels la coopérative des fermiers de Loué apporte un plus.

On peut regretter, dans l'état actuel du dossier, que la participation de la communauté de communes locale (Loué-Brulon-Noyen) soit si peu explicitée : on ignore par exemple quelle proportion de ses déchets verts sera traitée par l'installation ni comment elle intervient dans l'épandage.

Un sujet de préoccupation est le manque de débouché lors des week-end en période estivale pour le biogaz produit. Espérons que la solution apportée d'augmenter la capacité de stockage du biogaz sera correctement dimensionnée. Pourquoi ne pas se tourner vers une filière en plein expansion, celle du bio-GNV ?

Nous avons d'autres sujets de préoccupation .

Le digestat solide est, à diverses reprises dans le dossier, qualifié de compost normalisé, l'objectif affiché est de le *sortir du statut de déchet*, de le mettre sur le marché sous la norme NF U44-051 et donc de s'affranchir aussi des règles d'épandage.

Cette norme NF U44-051 fixe des seuils en matière de traces métalliques, organiques, et de pathogènes elle a des exigences en termes d'efficacité, d'innocuité et de constance de la composition, elle impose des fréquences d'analyse qui augmentent avec le tonnage annuel. Ces contraintes ne sont pas évoquées dans le dossier. Il conviendra, par des prescriptions adaptées, de veiller à la bonne normalisation de ce compost.

Il est prévu d'incorporer des déchets d'aliments et des boues issues d'abattoir sous forme de lisier. Si l'on peut se réjouir qu'une hygiénisation est de nature à apporter plus de sécurité pour ce type d'intrants, une pasteurisation limitée à 70° C ne peut totalement en neutraliser les éléments pathogènes. Nous exprimons donc des réserves sur l'épandage d'un tel digestat que l'on ne peut exempter de risques sanitaires et qui est de nature à polluer pâtures ou cours d'eau.

Concernant l'introduction de cultures énergétiques telles que le maïs, nous avons relevé qu'elles seraient limitées à 8%. Nous avons apprécié lors de notre rencontre avec les initiateurs du projet qu'ils avaient pour but de réduire progressivement cet intrant de moitié. Nous aurions aimé retrouver écrite cette ambition dans le dossier. Plus généralement l'usage de cultures dédiées au méthaniseur, même si parfois nécessaire, revient à « cultiver des déchets », une pratique déviante de l'objectif initial qui est de valoriser des déchets existant par ailleurs. La mise en place d'un suivi spécifique sur cet aspect nous paraît également nécessaire.

Nombre des agriculteurs qui interviennent dans le projet ont déjà leur propre plan d'épandage. S'agit-il des mêmes parcelles ? Auquel cas, y a-t-il superposition ou remplacement ? Il est regrettable que ces questions ne soient pas traitées dans le dossier.

Pour terminer, nous souhaitons belle réussite à ce projet. Qu'il démontre par son dimensionnement adapté et sa cohérence avec les ressources locales que la méthanisation *à la ferme* répond plus facilement aux enjeux de la transition énergétique que des projets surdimensionnés trop difficiles à rentabiliser.

Nous suivrons avec un grand intérêt sa réalisation et son évolution.

Pour Sarthe Nature-Environnement

Jean-Christophe Gavallet

Pour le Collectif pour la
Sauvegarde de la Charnie

Laurent Desprez